



**Ville de Lausanne**

Municipalité

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 12 mai 2022

**Résolution de Mme Françoise Piron du 12 avril 2022 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Françoise Piron « Pourquoi un tel taux record d'absentéisme pour cause de maladie à la Ville de Lausanne ? »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 12 avril 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Françoise Piron « Pourquoi un tel taux record d'absentéisme pour cause de maladie à la Ville de Lausanne ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellatrice :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité nous fournisse annuellement les chiffres de taux d'absentéisme (en calculant le nombre de jours travaillés pondéré par le taux d'activité moyen), par direction, afin de suivre l'évolution des nouvelles mesures de la Ville pour améliorer la santé et le bien-être de son personnel depuis 2017. »

**Réponse de la Municipalité**

Dans le cadre de son rapport de gestion 2019, la Commission permanente de gestion (COGES) a choisi comme thème transverse « la santé au travail » et a émis l'observation suivante :

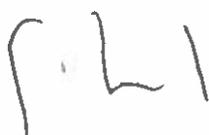
« Le Conseil communal invite la Municipalité à fournir à la Commission de gestion, pour la fin du mois de février et dans le cadre de son secret de commission, un rapport étayé sur l'évolution de la santé au travail au sein du personnel communal de chaque service de la Ville durant les 5 dernières années, précisant notamment les indicateurs, tels que les absences de longue durée, âge moyen des départs, absences de courte durée répétées, les accidents professionnels et non professionnels, la maternité, maladie, les turn-over (sous forme d'un tableau regroupant ces données) et proposant une analyse des situations jugées problématiques ou qui se seraient détériorées ».

La Municipalité fournit désormais, chaque année, un rapport sur l'évolution de la santé au travail. Ce rapport contient notamment les différents indicateurs d'absence mentionnés dans l'observation de la COGES. Pour l'exercice 2021, le rapport a été transmis au début du mois d'avril dernier.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

